



Lettre de cadrage
de l'Offre de Formation
Université Lyon 1
2027-2031

Sommaire

Sommaire	2
Introduction.....	4
Partie 1 : Les grands axes stratégiques de l'offre de formation.....	5
1.1 Placer les réussites étudiantes au cœur de l'action universitaire	5
1.2 Former à et par la recherche.....	7
1.3 Encourager la professionnalisation	8
1.4 Déployer l'Approche Par Compétences (APC)	9
1.5 Ouvrir à l'international étudiants et formations.....	10
1.6 Former à la transition écologique pour un développement soutenable.....	11
1.7 Former aux enjeux de respect, d'inclusion et de lutte contre les violences et les discriminations.....	11
1.8 Former à l'IA et au numérique	12
1.9 Favoriser la pratique physique et sportive	12
1.10 Piloter l'offre de formation dans une démarche d'amélioration continue	13
Partie 2 : Soutenabilité humaine et financière de l'offre de formation.....	15
2.1 Stratégie globale de la soutenabilité.....	15
2.2 Déclinaison opérationnelle	16
Partie 3 : Architecture de la Formation.....	17
3.1 Introduction.....	17
3.2 Mise en œuvre	17
Annexe : Liste des acronymes	22
Annexe : Textes réglementaires.....	24
Les dispositifs réglementaires (hors FC)	24
Textes généraux.....	24
Santé	24
Médecine	24
Pharmacie	24
Odontologie	25
Maïeutique.....	25
Audioprothèse	25
Orthophonie.....	25
Orthoptie.....	25
Infirmier Pratique Avancée (IPA)	25
Infirmier Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)	25

Sommaire

Psychomotricité	25
Ergothérapeute	26
Masso-kiné	26
Annexe : Définitions	27
Offre de formation	27
Domaine	27
Mention	27
Parcours	27
Semestre	27
Unité d'enseignement (UE).....	28
Éléments constitutifs des unités d'enseignement (ECUE)	28
Crédits européens (ECTS).....	28
Les blocs de connaissances et de compétences (BCC)	28
Regroupement cohérent d'unités d'enseignement	28
Stages	29
Co-accréditation.....	29
Annexe : Calendrier prévisionnel du processus d'élaboration de la nouvelle offre de formation 2027-2031	30

Introduction

La préparation de l'offre de formation de l'Université Lyon 1, dans le cadre de l'accréditation de la vague A, est conduite suivant un processus qui s'achèvera avec le dépôt du projet auprès de la DGESIP en avril 2026. Ce processus s'appuie sur l'auto-évaluation faite en amont par les composantes et du rapport HCERES qui rendra un avis sur chacun des trois cycles Licence, Master et Doctorat. En annexe, page 30, figure un calendrier général prévisionnel de l'ensemble des opérations jusqu'à la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation.

Cette lettre, qui décline les lignes directrices de la prochaine offre de formation 2027-2031, s'appuie sur les éléments recueillis lors de la rencontre avec les composantes ainsi que sur les réunions de dialogue stratégique. Elle vise à construire un cadre général permettant de guider les composantes dans l'évolution de l'offre de formation dans une perspective d'amélioration continue et de démarche qualité.

Cette lettre de cadrage a été construite pour les formations de 1^{er} et 2^{ème} cycle, le 3^{ème} cycle faisant l'objet d'une évaluation HCERES distincte. Elle vise à mettre en lumière certains aspects réglementaires des formations et le cadrage spécifique défini pour la nouvelle accréditation au sein de l'Université Lyon 1. Elle ne se substitue pas aux dispositifs réglementaires complets définis dans les arrêtés de chaque formation. Elle constitue l'élément fondamental et structurant de l'offre de formation, et doit se lire et se comprendre en articulation avec la politique globale de l'Université Lyon 1 et l'ensemble de ses documents internes (chartes, règlements, référentiels, LDG...).

La construction d'une offre de formation implique un fort engagement des équipes et des services, ainsi qu'une bonne articulation entre les projets pédagogiques, les contraintes réglementaires et les moyens humains et financiers dont l'université dispose.

Par conséquent, ce cadrage repose sur trois piliers fondamentaux :

1. Les axes stratégiques de l'offre de formation, garants de sa qualité et de sa pertinence.
2. La soutenabilité humaine et financière.
3. L'architecture de la formation.

Nota bene :

Dans le cadre de ce document, et afin d'assurer une rédaction fluide et harmonisée, le masculin est employé comme forme générique. Ce choix rédactionnel ne préjuge en rien de l'égalité entre les femmes et les hommes, et inclut l'ensemble des publics visés.

Une liste des acronymes est disponible en Annexe page 22

Pilier 1 : Les axes stratégiques de l'offre de formation

L'Université Lyon 1 aborde la nouvelle période d'accréditation 2027–2031 avec une ambition renouvelée : affirmer son rôle d'université publique de référence, ouverte, responsable et profondément humaine. Dans un contexte marqué par de fortes attentes sociétales (transition écologique, intelligence artificielle, inclusion et santé globale) notre université choisit d'inscrire sa stratégie de formation dans une dynamique de confiance, de co-construction et d'innovation partagée.

Ancrée dans son territoire et forte d'un écosystème exceptionnel, l'Université Lyon 1 entend consolider ses partenariats avec les écoles, universités, instituts, acteurs hospitaliers, organismes nationaux de recherche et partenaires industriels, afin de proposer une offre de formation riche, lisible et cohérente à l'échelle du site Lyon–Saint-Étienne. L'Université Lyon 1 est également forte d'une incroyable richesse humaine et institutionnelle, portée par la diversité de ses composantes, l'engagement remarquable de ses personnels et la vitalité de ses étudiants. Cette offre vise à répondre aux grands enjeux sociétaux tout en accompagnant les besoins du territoire, de la recherche et du monde socio-économique.

L'Université Lyon 1 renforcera les liens entre formation, recherche et société. L'adossement de nos formations à une recherche d'excellence, la professionnalisation, la formation tout au long de la vie et l'ouverture à l'international constituent des leviers essentiels de développement, d'attractivité et de rayonnement.

Notre université place les réussites étudiantes, l'inclusion et la santé globale (physique, mentale et sociale) au cœur de sa politique. Chaque étudiant doit trouver, au sein de l'Université Lyon 1, les conditions favorables à son épanouissement personnel, académique et professionnel.

Notre offre de formation doit reconnaître la diversité des aspirations des étudiants et des parcours, en capitalisant sur la diversité de nos diplômes, du bac +2 au bac +12. Nos étudiants peuvent choisir de suivre un parcours long ou de s'insérer rapidement sur des métiers qualifiés et porteurs sur le territoire. Les formations doivent constituer à la fois des points d'appui clairs pour l'insertion et des tremplins vers la poursuite d'études.

L'Université Lyon 1 affirme son ambition d'être une université innovante, inclusive et responsable, au service des citoyens et des professionnels de demain. Ces orientations mobilisent donc l'ensemble de notre communauté autour d'une offre de formation qui reflète nos valeurs et porte notre vision de l'avenir.

Le tableau de la partie 3 récapitule la mise en œuvre opérationnelle des axes stratégiques définis dans cette partie. Ces orientations doivent être lues en articulation avec les référentiels, chartes et règlements de l'université.

1.1 Placer les réussites étudiantes au cœur de l'action universitaire

La réussite étudiante ne peut se limiter à la seule performance académique : elle repose sur un équilibre entre acquisitions pédagogiques, bien-être, santé globale, engagement et capacité à se projeter dans un parcours personnel et professionnel. L'Université Lyon 1 affirme

sa responsabilité dans la réussite de tous ses étudiants en développant des dispositifs d'accompagnement innovants, adaptés à la diversité des profils.

1.1.1 L'orientation et l'insertion des étudiants tout au long de leur cursus

L'orientation des étudiants ne s'arrête pas à l'entrée à l'université, elle va au contraire se préciser progressivement tout au long du cursus de l'étudiant, en s'appuyant sur l'élaboration accompagnée de son projet personnel et professionnel. Etant un vecteur fort de motivation et donc de réussite de l'étudiant, cet accompagnement des étudiants dans leur projet d'orientation sera particulièrement soutenu par l'université, notamment via les responsables de formations, les référents pédagogiques, et avec comme service d'appui le SOIE. Des actions spécifiquement dédiées à la construction de ce projet d'orientation seront proposées aux étudiants chaque année de leur cursus :

- Les étudiants seront informés, dès leur entrée à l'université, sur les métiers, les compétences visées et les différents parcours proposés. Lorsque cela est nécessaire, les réorientations précoces seront facilitées.
- Des enseignements seront dédiés à la découverte des métiers, des formations, à leur adéquation avec les compétences et affinités des étudiants, puis aux outils d'insertion professionnelle :
 - Un enseignement obligatoire en 1^{er} cycle est construit par les équipes pédagogiques de la composante sur la base du référentiel de compétences porté par l'Université Lyon 1 [à venir], en bénéficiant, si besoin, d'un accompagnement par le SOIE.
 - Cet enseignement obligatoire en 1^{er} cycle correspond à 1 ECTS par an, ou équivalent en termes de coefficient. Une adaptation est proposée en DE Santé pour prendre en compte la spécificité de ces formations.
- Des actions d'orientation (forums, portes ouvertes...), durant lesquels les étudiants seront libérés de leurs enseignements, seront organisés.

1.1.2 Favoriser toutes les réussites étudiantes

Un contrat pédagogique pour la réussite étudiante sera systématiquement mis en place. Il précisera les engagements réciproques de l'étudiant et de l'établissement, intégrera l'ensemble des actions proposées par la formation pour favoriser la réussite, explicitera les attentes du niveau d'investissement de l'étudiant dans ses apprentissages, et sera complété le cas échéant par des aménagements spécifiques (sportifs de haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiants en situation de handicap, etc.). Dans ce cadre, les composantes veilleront à mettre en œuvre un accompagnement précoce et structuré, notamment à travers les actions suivantes :

- La mise en place obligatoire dès le début du semestre du contrat pédagogique pour la réussite étudiante, en lien étroit avec les directeurs des études et les équipes pédagogiques.
- L'accès, lors de la rentrée, à un enseignement dédié à la méthodologie de travail universitaire :

Les axes stratégiques de l'offre de formation

- L'enseignement obligatoire en 1^{er} cycle est construit par les équipes pédagogiques de la composante sur la base du référentiel de compétences porté par l'Université Lyon 1 [à venir], en bénéficiant, si besoin, d'un accompagnement par ICAP et le SOIE.
- Cet enseignement obligatoire en 1^{er} cycle correspond à 1 ECTS ou équivalent en termes de coefficient.
- Le développement de dispositifs de tutorat, de remédiation personnalisée ou de toute action innovante visant à renforcer l'accompagnement pédagogique, la motivation ou la persévérance des étudiants.
- La reconnaissance et la valorisation de l'engagement étudiant, dans le cadre des dispositifs institutionnels de l'établissement.
- La mise en place de doubles diplômes.

1.1.3 A l'interface entre réussite et orientation : l'orientation progressive comme vecteur d'intégration

Une orientation progressive de l'étudiant doit être mise en place à l'entrée de chaque cycle de formation.

- En licence, la spécialisation progressive est inscrite dans l'article 2 de l'arrêté, et doit se concrétiser par un accueil dans un portail.
 - En L1 : l'année est constituée d'un socle multidisciplinaire commun et équilibré entre les différentes disciplines du portail. Des enseignements optionnels pourront être proposés pour un maximum de 12 ECTS au printemps. Afin de garder cet esprit d'orientation progressive, le choix des options sera différé de la rentrée universitaire et ne devra pas être déterminant pour la poursuite en L2 mais permettre à l'étudiant d'affiner son projet professionnel.
 - Afin de permettre une transition progressive avec le lycée, le contrôle continu intégral sera privilégié. Par ailleurs, les formations devront permettre aux étudiants d'évoluer dans des groupes de TD stables favorisant l'intégration, la cohésion et la progression.
 - En L2 : l'orientation progressive se concrétise par un socle disciplinaire commun de 30 ECTS minimum à l'ensemble des parcours d'une mention.
- En master, l'orientation progressive se concrétise par un socle disciplinaire commun de 30 ECTS minimum, hors stage, à l'ensemble des parcours d'une mention en M1.

1.2 Former à et par la recherche

L'établissement fonde son projet académique sur l'articulation étroite entre formation et recherche. La pédagogie par la recherche est encouragée dès la licence, avec des parcours favorisant l'enseignement par projets et des stages en immersion au sein de laboratoires. Les masters sont des lieux d'expérimentation et de transition vers les milieux professionnels de la recherche académique et industrielle. La formation doctorale constitue un levier stratégique d'excellence, d'innovation et de lien avec les secteurs socio-économiques.

- Un "passeport recherche" sera délivré aux étudiants de 1^{er} cycle qui se seront formés aux méthodologies de la recherche scientifique et auront acquis des compétences pratiques et renforcé leur esprit critique.

- Des laboratoires-pilotes d'enseignement intégré, associant enseignants, chercheurs et étudiants, seront développés.
- Dans le cadre du projet Graduate+, qui vise à rendre plus lisible notre offre de formation, accroître le lien formation-recherche, amplifier les échanges internationaux entrants et sortants et développer l'employabilité des docteurs au-delà des carrières académiques, les actuelles Graduate Initiative seront restructurées.
- L'accompagnement des doubles formations Santé/Sciences et Santé/Humanités sera poursuivi.

1.3 Encourager la professionnalisation

Toutes les formations doivent aboutir à la professionnalisation des étudiants et inclure des périodes de stages, des visites d'entreprises, des travaux tutorés, des enseignements d'accompagnement à l'insertion professionnelle.

Notre offre de formation doit reconnaître la diversité des parcours et des aspirations : toutes et tous ne se destinent pas à des études longues et le niveau bac +3 doit constituer une voie de réussite à part entière, ouvrant sur des métiers qualifiés et porteurs sur le territoire. Les licences générales et professionnelles doivent constituer à la fois des points d'appui clairs pour l'insertion et des tremplins vers la poursuite d'études.

1.3.1 Les stages

Lorsque l'arrêté du diplôme ne prévoit pas de stage obligatoire, une UE Stage au choix (optionnelle) sera inscrite dans la maquette pédagogique des formations et proposée aux étudiants afin de renforcer la professionnalisation et l'insertion des étudiants. Ce dispositif concerne en particulier les formations de licence (L3) et master (M1).

Le tableau ci-dessous décrit les équivalences en termes de durée et de crédits ECTS pour les UE Stage (obligatoire ou optionnelle).

Durée du stage (mois)	ECTS de l'UE Stage
6 mois	30
5 mois	27
4,5 mois (18 semaines)	24
4 mois (16 semaines)	21
3,5 mois (14 semaines)	18
3 mois (12 semaines)	15
2,5 mois (10 semaines)	12
2 mois (8 semaines)	9
1,5 mois (6 semaines)	6
1 mois (4 semaines)	3

L'Université Lyon 1 poursuivra la mise en place de stages volontaires d'insertion professionnelle.

1.3.2 Former par alternance

La formation par alternance, et plus particulièrement l'apprentissage, s'inscrit aujourd'hui comme un pilier de la formation supérieure et de la professionnalisation. Pour notre établissement et ses composantes, l'accréditation vise à développer l'offre des formations ouvertes à l'alternance.

La formation par l'alternance repose sur une ingénierie de formation adaptée incluant :

- Un calendrier d'alternance respectant le cadre réglementaire imposant une durée minimale de formation académique de 402h sur une année, au rythme de 35h hebdomadaire en moyenne. Ces heures de formation correspondent aux heures de présence cumulées de l'alternant dans les centres de formation.
- Une pédagogie de l'alternance incluant :
 - Une maquette pédagogique organisée en blocs de compétences.
 - Des dispositifs d'accompagnement des apprentis tels que le tutorat, des ateliers d'analyse de pratiques ou de retours d'alternance (liste non exhaustive) sur la base du référentiel porté par le service FOCAL [à venir].
- Le respect d'une démarche qualité conforme aux exigences Qualiopi.

1.4 Déployer l'Approche Par Compétences (APC)

Dans le cadre du nouveau cycle d'accréditation, l'Université Lyon 1 poursuit la structuration de son offre de formation dans une logique de modularité et d'adaptation aux besoins émergents des métiers comme des apprenants tout au long de la vie. Cette démarche s'inscrit dans une politique ambitieuse visant à articuler étroitement les compétences développées dans les formations avec l'acquisition des connaissances, les évolutions sociétales et les métiers d'avenir.

L'Université Lyon 1 engage ainsi une généralisation progressive de l'Approche par Compétences (APC) tout au long du contrat. Il ne s'agit pas d'opérer une transformation immédiate et uniforme des maquettes, mais de conduire une évolution concertée, permettant à chaque composante et à chaque équipe pédagogique d'avancer à un rythme adapté ; à l'exception des formations en alternance qui doivent déployer l'APC dès à présent. L'établissement demeurera attentif au respect et à la valorisation des pratiques pédagogiques déjà éprouvées, qui ont démontré leur efficacité en matière de formation et d'insertion professionnelle.

Cette transition constitue une opportunité stratégique : elle offre l'occasion de revisiter collectivement les finalités, les contenus et les modalités pédagogiques des formations. Elle sera menée dans un cadre souple, garantissant aux équipes un espace de créativité important en matière d'organisation, de scénarisation des apprentissages et de modalités d'évaluation, tout en veillant scrupuleusement au respect du cadre réglementaire.

La mise en œuvre sera coordonnée par le chargé de mission APC et par les ingénieurs pédagogiques de la cellule APC, en s'appuyant sur les expertises d'ICAP, de FOCAL et de la DIFOR. Cette cellule accompagnera les équipes pédagogiques sur l'ensemble du processus, depuis l'analyse de la fiche RNCP jusqu'à la conception des évaluations. Des ressources et modules de formation seront proposés, portant notamment sur l'élaboration des référentiels,

la conception de situations d'apprentissage ou l'usage d'outils de suivi des compétences, déclinés du diplôme à l'unité d'enseignement.

Un accompagnement personnalisé sera disponible pour toutes les équipes, qu'elles débutent l'APC ou qu'elles souhaitent aller au-delà des obligations réglementaires. Par ailleurs, la cellule APC proposera chaque année des actions collectives à l'échelle de l'établissement, centrées sur les retours d'expérience, l'analyse de pratiques et l'apport de la recherche académique dans ce domaine.

1.5 Ouvrir à l'international étudiants et formations

L'ouverture à l'international des étudiants et des formations constitue un axe majeur de la stratégie de l'Université Lyon 1. Elle vise à préparer les étudiants à évoluer dans un environnement scientifique, professionnel et sociétal marqué par la mobilité, la diversité culturelle et les dynamiques globales de la recherche et de l'innovation.

1.5.1 Internationaliser les formations

En intégrant des perspectives internationales dans les cursus — par la mobilité, les partenariats académiques... — l'Université entend renforcer l'attractivité de ses formations et offrir à chacun des parcours enrichis et ouverts sur le monde. Cette démarche contribue également à la reconnaissance internationale de l'Université Lyon 1 et à son intégration dans des réseaux de coopération de haut niveau. Pour porter une politique affirmée d'internationalisation, avec l'appui de la DRI notamment, les maquettes proposées doivent favoriser les mobilités entrantes et sortantes des étudiants :

- Les formations sont encouragées à développer des partenariats à l'international, avec la création de diplômes conjoints de type Erasmus Mundus (niveau master). Au niveau européen, le cadre de l'Alliance européenne ARQUS constituera le dispositif privilégié.
- Le développement d'enseignements en langue anglaise, permettant l'accueil d'étudiants internationaux, sera accompagné. A titre d'exemple, afin de renforcer la mobilité entrante, certaines unités d'enseignement dispensées en langue anglaise pourront être regroupées sur des périodes cohérentes d'au moins deux mois, de manière à constituer des parcours lisibles et attractifs pour les étudiants internationaux. Le développement de programmes Erasmus+ intensifs hybrides (Blended Intensive Programmes BIP) constitue un autre dispositif encouragé.

1.5.2 Former à la langue anglaise

L'Université souhaite renforcer la maîtrise de la langue anglaise au sein de ses formations afin de préparer ses étudiants à évoluer dans un environnement académique et professionnel international. Cet objectif vise à développer une compétence linguistique et interculturelle permettant un usage confiant, critique et pertinent de l'anglais scientifique et professionnel. Les étudiants doivent être en mesure de mobiliser cette langue comme outil d'apprentissage, de communication et de collaboration.

- L'enseignement obligatoire est dispensé par le SCEL (ou les équipes pédagogiques spécifiques) en co-construction avec les équipes pédagogiques de la composante sur la

base du référentiel de compétences porté par l'Université Lyon 1, issu du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CERCL) [à venir].

- En 1^{er} cycle, ce socle commun obligatoire correspond entre 6 ECTS (environ 60 heures encadrées) et 10 ECTS (environ 100 heures encadrées) ou équivalent en termes de coefficient.
- En 2^{ème} cycle, ce socle commun obligatoire correspond à 6 ECTS ou équivalent en termes de coefficient (environ 60 heures encadrées). Ce socle est recommandé mais non obligatoire pour les DE de Santé.
- Actuellement, une certification TOEIC est proposée à tous les étudiants avec un premier passage en fin de cycle pris en charge par l'université. L'établissement se donne comme objectif de pouvoir, à terme, certifier tous ses étudiants de manière systématique en fin de cycle. Le niveau minimum actuellement mis en place devra progressivement être augmenté durant la période d'accréditation.

1.6 Former à la transition écologique pour un développement soutenable

S'appuyant sur le [rapport Jouzel-Abadie \(2022\)](#) et le [cadrage du MESR \(2023\)](#), l'Université Lyon 1 place les enjeux de la formation à la Transition Ecologique pour un Développement Soutenable (TEDS) au cœur de sa politique de formation. Dans cette perspective, un socle commun obligatoire est mis en place en 1^{er} cycle, articulé autour des [quatre axes définis par le cadrage du MESR \(2023\)](#) : le changement climatique, la biodiversité et sa préservation, les ressources et leur disponibilité, la transition juste et équitable. Ces thématiques sont approfondies en second cycle, en lien avec les disciplines concernées. Pour chaque mention, une évolution significative des contenus liés à la TEDS est attendue dans la nouvelle maquette, au regard de la maquette précédente.

- L'enseignement obligatoire en 1^{er} cycle est conçu par les équipes pédagogiques de chaque composante sur la base du [référentiel de compétences](#) porté par l'Université Lyon 1, en bénéficiant, si besoin, d'un accompagnement par le Lab TEDS.
- Cet enseignement obligatoire en 1^{er} cycle correspond à 3 ECTS ou équivalent en termes de coefficient (environ 30 heures encadrées) et se décline en :
 - Un socle commun transdisciplinaire de 2 ECTS ou équivalent en termes de coefficient (environ 20 heures encadrées ; par ex. [Climat & Transitions](#)).
 - 1 ECTS ou équivalent en termes de coefficient (environ 10h encadrées), plus ciblé sur les disciplines propres à la mention.
- Les connaissances et les compétences sur les enjeux de la TEDS sont approfondies en 2^{ème} cycle en lien fort avec les disciplines, secteurs d'activités et métiers visés par la mention.

1.7 Former aux enjeux de respect, d'inclusion et de lutte contre les violences et les discriminations

Dans le cadre de la loi promulguée en juillet 2025 sur la lutte contre l'antisémitisme, le racisme, les discriminations, les violences et la haine, l'Université Lyon 1 réaffirme son engagement en faveur d'une communauté inclusive, équitable et respectueuse de toutes les diversités. Elle développe activement une culture d'inclusion et de solidarité, veille à prévenir et combattre toute forme de discrimination ou de violence, et promeut l'égalité entre les

femmes et les hommes. Cet engagement se traduit par une attention constante à l'accessibilité des enseignements, à la prise en compte des situations de handicap, ainsi qu'à la sensibilisation de l'ensemble de la communauté universitaire aux enjeux de respect et d'inclusion.

- L'enseignement obligatoire en 1^{er} cycle est construit par les équipes pédagogiques de la composante sur la base du référentiel de compétences porté par l'Université Lyon 1 [égalité-diversité], en bénéficiant, si besoin, d'un accompagnement par la mission diversité-égalité et la mission handicap.
- Ce socle commun obligatoire correspond à 1 ECTS ou équivalent en termes de coefficient (environ 10 heures encadrées).
- L'accessibilité des supports d'enseignement mis à disposition doit être renforcée, notamment en s'appuyant sur les recommandations et outils proposés par l'université.

1.8 Former à l'IA et au numérique

L'université souhaite accompagner ses étudiants dans l'usage de l'intelligence artificielle (IA) et plus généralement aux outils numériques au sein de ses formations. Au-delà d'une maîtrise des outils classiques de travail issus des suites bureautiques, il est demandé que les étudiants bénéficient de connaissances en sécurité informatique et en manipulation/visualisation de données scientifiques. Par ailleurs, cet accompagnement vise à favoriser une montée en compétences des étudiants conduisant à un usage raisonné, critique et maîtrisé de l'IA. Les étudiants doivent ainsi être en mesure de tirer profit de ces outils dans des contextes pertinents d'utilisation. Ils seront également sensibilisés aux enjeux écologiques, éthiques et sociétaux et formés à adopter une approche responsable. Ils seront amenés à développer un esprit critique vis-à-vis des productions issues de l'IA, typiquement en s'appuyant sur une démarche scientifique rigoureuse, valide et fiable. Chaque formation et unité d'enseignement est invitée à se positionner explicitement quant à l'usage de l'IA par les étudiants tant dans les activités d'apprentissages que dans les sessions d'évaluations. Enfin, l'ensemble des pratiques devront s'inscrire dans le respect de la charte IA de l'établissement.

- L'enseignement obligatoire en 1^{er} cycle est construit par les équipes pédagogiques de la composante sur la base du référentiel de compétences porté par l'Université Lyon 1 [à venir], en bénéficiant, si besoin, d'un accompagnement par le service ICAP.
- Ce socle commun obligatoire correspond à 2 ECTS ou équivalent en termes de coefficient (environ 20 heures).

1.9 Favoriser la pratique physique et sportive

La pratique physique et sportive favorise le bien-être, les réussites étudiantes et prévient la survenue de nombreuses pathologies. L'Université Lyon 1 souhaite que tous les étudiants bénéficient d'une pratique sportive au cours de leurs études (libre ou notée), notamment via le SUAPS. L'introduction de l'Activité Physique et Sportive obligatoire en début de cursus a pour objectif d'encourager les étudiants à inscrire la pratique physique et sportive comme une routine dans leur agenda hebdomadaire.

- L'enseignement pratique obligatoire hebdomadaire en 1^{er} cycle répond au référentiel de compétences porté par le SUAPS de l'Université Lyon 1 [à venir].

- Ce socle commun obligatoire correspond à 2 ou 3 ECTS ou équivalent en termes de coefficient.
- Par ailleurs, la pratique libre (non notée) restera vivement encouragée.

En cas d'inaptitude médicale, une attestation du SSE devra être fournie. Aucun étudiant n'est dispensé d'activité physique. Le SUAPS, en partenariat avec la mission handicap, aide à la mise en place d'activité physique adaptée.

1.10 Piloter l'offre de formation dans une démarche d'amélioration continue

Dans le cadre de sa politique qualité et conformément aux exigences réglementaires, l'université affirme sa volonté de structurer le pilotage de son offre de formation et de renforcer les démarches d'amélioration continue. L'enjeu est de garantir des formations pertinentes, lisibles et adaptées aux besoins des étudiants, du territoire et des acteurs socio-économiques.

Ce pilotage structuré contribue au dispositif global d'assurance qualité de l'établissement et à la pertinence de son offre de formation. Il s'inscrit dans les démarches de certification et d'audit (dont QUALIOPI), dans les engagements institutionnels et dans une logique d'amélioration permanente.

1.10.1 Inscrire la formation dans un processus d'amélioration continue

L'amélioration continue s'appuie sur un pilotage régulier et partagé, mobilisant l'ensemble des acteurs de la formation : équipes pédagogiques, composantes, services supports, étudiants et partenaires externes. Deux modalités complémentaires constituent le socle de cette démarche :

- L'évaluation des formations et des enseignements : l'Université Lyon 1 souhaite maintenir et améliorer une culture d'évaluation reposant sur deux dispositifs :
 - L'évaluation des formations.
 - L'évaluation des expériences d'apprentissage (EEA), incluant les stages.

Ces évaluations visent à recueillir les attentes des étudiants, à objectiver les pratiques pédagogiques et à identifier les améliorations à apporter. Elles s'appuient notamment sur la charte de l'évaluation des expériences d'apprentissage [<https://icap.univ-lyon1.fr/formation/evaluations>], qui en précise les acteurs, les modalités et les objectifs.
- Le conseil de perfectionnement : instance clé du pilotage pédagogique, il s'appuie sur les indicateurs disponibles et sur les évaluations menées auprès des étudiants. Il constitue un espace structuré de dialogue entre enseignants, étudiants, alumni, acteurs socio-économiques et services supports. Il contribue à l'évolution des cursus, la consolidation des passerelles, l'amélioration des conditions de réussite des étudiants, l'adéquation de l'offre avec les besoins socio-professionnels. Une charte, en cours d'élaboration, précisera les périmètres, missions et modalités de fonctionnement de ces conseils, qui seront validés par la CFVU.

1.10.2 Renforcer le rôle des composantes dans le pilotage de leur offre de formation

Les composantes disposent d'une large autonomie pour organiser, adapter et faire évoluer leur offre de formation, dans le respect du cadrage national et institutionnel. Elles proposent les mentions, définissent les parcours, élaborent les maquettes, assurent la cohérence disciplinaire, veillent aux débouchés professionnels et à l'articulation avec la recherche, et positionnent leur offre dans le paysage local, régional et national. Pour mener à bien ces missions :

- Les composantes s'appuient sur leurs équipes pédagogiques, leurs commissions formations, leurs conseils et les retours de leurs conseils de perfectionnement.
- La participation des étudiants, tant dans les évaluations que dans les instances de concertation, constitue un levier majeur de cette dynamique d'amélioration continue.
- Les partenariats externes sont formalisés et doivent répondre aux critères de qualité de l'université.
- Les responsables de mention et de parcours seront désignés au sein de leur composante.

1.10.3 Mettre en place un pilotage stratégique entre la gouvernance et les composantes

L'établissement conduit le pilotage de l'offre dans un objectif d'amélioration continue, qu'il s'agisse des formations accueillant des étudiants, des apprentis ou des stagiaires de formation continue.

L'équipe de gouvernance, en particulier les vice-présidences en charge de la formation et de la vie universitaire, souhaite renforcer un dialogue de proximité avec les composantes afin d'accompagner l'évolution de l'offre et de construire des formations à l'image de l'université.

Ce pilotage stratégique repose sur :

- Des indicateurs objectivés et partagés, notamment ceux liés à la soutenabilité, aux données PSAP, aux analyses de la DPIL et aux indicateurs du SDVE.
- Un espace d'échange direct et régulier avec les vice-présidences en charge de la formation et de la vie universitaire, proposé de manière hebdomadaire, permettant d'examiner les projets portés par les composantes. Cet espace est l'occasion de s'appuyer sur l'expertise des composantes et d'évaluer la pertinence de l'offre au regard des besoins socio-économiques, de l'offre existante, des synergies possibles et de la structuration des parcours.

En associant l'ensemble des acteurs et en s'appuyant sur des données partagées, l'Université Lyon 1 se dote ainsi d'un pilotage cohérent, transparent et efficace, garantissant la qualité de ses formations et la réussite de ses étudiants.

Pilier 2 : Soutenabilité humaine et financière de l'offre de formation

2.1 Stratégie globale de la soutenabilité

Dans un contexte budgétaire contraint et dans le but d'améliorer la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) des personnels de l'université, définir une offre de formation soutenable relève de la responsabilité de tous les acteurs. L'auto-évaluation de l'établissement montre une offre de formation certes riche et large, mais à mettre en regard des moyens (potentiel enseignement et services supports notamment), dans un contexte d'effectifs étudiant croissants. De plus les ambitions de l'université sont aussi de renforcer son potentiel recherche, dont la dimension novatrice en matière de formation est démontrée, et de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité de ses formations.

Il est donc primordial de dimensionner l'offre de formation globale en cohérence avec ces ambitions, les projets des composantes et les moyens réels dont l'université dispose afin d'être en mesure de la déployer et de la mettre en œuvre le plus confortablement possible. Nous devons donc porter une attention particulière au nombre de formations, à leur attractivité, à leurs contenus et aux débouchés qu'elles proposent. La cartographie de l'offre de formation à l'échelle de l'établissement et du territoire devra permettre d'identifier et de limiter les redondances entre composantes, mentions et parcours.

Les potentiels en personnels d'enseignement titulaires de chaque composante ont été rappelés dans le cadre des réunions de dialogue stratégique : ils constituent une donnée essentielle dans l'appréciation de la soutenabilité humaine des maquettes. Par ailleurs une révision des LDG des charges d'enseignement est en cours ainsi qu'une révision du référentiel de reconnaissance des activités des enseignants et des enseignants-chercheurs. Ces documents viendront compléter le cadre de considération de la soutenabilité de l'offre.

Dans le cadre de la nouvelle accréditation, les composantes devront évaluer la charge de leur maquette (selon un modèle fourni), en prenant en compte le critère TP égal TD, les effectifs 2024-2025 ou des effectifs prévisionnels. Cette charge ne pourra dans tous les cas pas être supérieure à la charge actuelle et devra être mise au regard du potentiel brut théorique de personnels permanents de la composante, défini comme la somme des obligations de service statutaires des enseignants ou enseignants-chercheurs permanents de la composante (titulaires et CDI).

L'objectif est de déterminer un cadre de soutenabilité qui repose sur des données fiables et des tableaux de bord partagés. Cette remise à plat passe par une cartographie précise de la charge d'enseignement liée à la réalisation des maquettes d'enseignement. Le changement d'application de gestion des services d'enseignement prévu à la prochaine rentrée universitaire 2026 (passage de « GASEL » vers « OSE ») sera de ce point de vue un levier d'amélioration.

Les partenariats académiques sont fortement encouragés, en particulier les co-accréditations. Au sein de ces co-accréditations, l'implication effective (humaine et pédagogique) de l'Université Lyon 1 est indispensable. Ces formations doivent répondre également aux critères énoncés dans cette lettre de cadrage, dans le respect des cadrages des partenaires.

2.2 Déclinaison opérationnelle

Nous encourageons les formations à concevoir et dimensionner des parcours visant une capacité d'accueil minimum de 18 étudiants.

Les normes générales d'encadrement pour la définition du nombre de groupe s'appuient sur les effectifs suivants, sauf mention contraire des arrêtés spécifiques :

- CM 216 étudiants.
- TD 36 étudiants.
- TP 18 étudiants.

Des dérogations à ces normes d'encadrement pourront être envisagées, pour des raisons de sécurité notamment, sur décision de la CFVU.

En vue d'offrir des modalités pédagogiques diversifiées, la part de CM par année ne pourra pas excéder 50% du volume d'heures étudiant.

De plus, l'établissement fixera le seuil d'ouverture de toute UE à 12. Ainsi, une UE pourra ne pas ouvrir après avoir fait l'objet d'un dialogue avec les composantes concernées, en s'appuyant sur les résultats d'une analyse multicritères plus large dont la mise en œuvre reste à organiser. Dès maintenant, les composantes concernées par cette situation sont appelées à construire une nouvelle offre de formation, fondée à titre d'exemples sur des mutualisations d'enseignements et une limitation du nombre de parcours.

Les composantes indiqueront pour chaque diplôme le pourcentage des heures réalisées par des enseignants-chercheurs, des enseignants titulaires, des enseignants contractuels et des vacataires. Dans une démarche qualité de ses formations, l'Université Lyon 1 se fixe en effet des objectifs en termes de composition des équipes pédagogiques d'un diplôme, définis de la manière suivante :

- En BUT/Licence Pro/DEUST : a minima 50 % d'enseignants et enseignants-chercheurs permanents.
- Pour les autres formations du 1^{er} cycle : a minima 60% d'enseignants et enseignants-chercheurs permanents.
- En 2^{ème} cycle : a minima 50% d'enseignants-chercheurs permanents.

Le besoin en heures de personnels permanents qui découlera de ces objectifs de qualité aura pour vocation à être mis en cohérence, de façon progressive si besoin, avec le potentiel de la composante.

Pilier 3 : Architecture de la Formation

3.1 Introduction

Les textes réglementaires associés aux différentes formations sont présentés dans l'Annexe : Textes réglementaires. Les définitions afférentes à l'offre de formation sont décrites dans l'Annexe : Définitions.

3.2 Mise en œuvre

Pour chaque formation, le tableau ci-dessous vise à mettre en lumière certains aspects réglementaires propres aux formations ainsi que le cadrage spécifique de l'Université Lyon 1. Il ne se substitue pas aux dispositifs réglementaires complets définis dans les arrêtés de chaque formation.

	LICENCE	LICENCE Professionnelle	DEUST	BUT	MASTER	Cycle INGENIEUR	DE SANTE
Nombre ECTS	180	180	120	180	120	180	Voir arrêté
Nombre d'ECTS par UE (hors stage)	3 ou 6	3 ou 6	Voir arrêté	Voir arrêté	3 ou 6	Voir arrêté	Voir arrêté
Nombre d'heures par an par étudiant	1500h/an min de travail dont 500h/an min encadrées	402h/an	402h/an	Voir arrêté	Entre 350h-450h/an	550h-650h/an	Voir arrêté
Equivalence ECTS - heures de travail 1 ECTS = 25-30h travail étudiant 1 ECTS = 8,5-10h de travail encadré	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Voir arrêté	Obligatoire	Obligatoire	Voir arrêté
Diversité de modalités pédagogiques encouragée : CM/TD/TP/classe inversée/projet...	Fortement encouragée	Fortement encouragée	Fortement encouragée	Fortement encouragée	Fortement encouragée	Fortement encouragée	Fortement encouragée
Langue d'enseignement et d'examen	Français sauf exception	Français sauf exception	Français sauf exception	Français sauf exception	Français sauf exception	Français sauf exception	Français sauf exception
Orientation et insertion professionnelle Dispositif général (a minima) 1-3 ECTS - Référentiel : SOIE ou programme spécifique Equivalence : Votée à la CFVU suite à avis du SOIE	3 ECTS	3 ECTS	2 ECTS	3 ECTS	2 ECTS	3 ECTS	1 ECTS en 1 ^{er} cycle 1 ECTS en 2 ^{ème} cycle préconisé
Contrat pédagogique pour la réussite étudiante	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Compétences méthodologiques Dispositif général (a minima) 1 ECTS (ou équivalent) - Référentiel : SOIE + ICAP Equivalence : Votée à la CFVU suite à avis du SOIE et ICAP Mise en œuvre : Contenu pédagogique en ligne (Moodle)	1 ECTS au S1	Non obligatoire. Outils disponibles	1 ECTS	1 ECTS au S1	Non obligatoire. Outils disponibles	Non obligatoire. Outils disponibles	1 ECTS au 1 ^{er} cycle
Prise en compte de l'engagement étudiant	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Orientation progressive	Portail L1 : socle commun = 48 ECTS Mention L2 : socle commun entre parcours = 30 ECTS	Voir arrêté	Voir arrêté	Voir arrêté	Mention M1 : socle commun = 30 ECTS (hors stage)	NC	NC
Formation à et par la Recherche Mise en place Passeport recherche Création de Laboratoire Pilote d'Enseignement Intégré (LPEI) Intégration des formations dans une Graduate Initiative	Encouragée	Encouragée	Encouragée	Encouragée	Encouragée	Encouragée	Encouragée

	LICENCE	LICENCE Professionnelle	DEUST	BUT	MASTER	Cycle INGENIEUR	DE SANTE
Stages	Stage optionnel préconisé sous forme d'une UE au choix	Alternance	Alternance	Obligatoire selon arrêté	Obligatoire M2 (24 à 30 ECTS) Non obligatoire mais encouragé en M1	Obligatoire selon arrêté	Obligatoire selon arrêté
Alternance 402h annuelle minimum en centre de formation à 35h/semaine en moyenne	Réglementaire	Réglementaire	Réglementaire	Réglementaire	Réglementaire	Réglementaire	Réglementaire
Approche Par Compétences Fortement encouragée pour toutes les formations Obligatoire pour les formations en alternance	Fortement encouragée	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Fortement encouragée Obligatoire en alternance	Fortement encouragée Obligatoire en alternance	Fortement encouragée Obligatoire selon arrêté
Compétences linguistiques : anglais Dispositif général (a minima) : Référentiel : SCEL ou programme spécifique Equivalence : Votée à la CFVU suite à avis du SCEL et équipe pédagogique spécifique Mise en œuvre : via SCEL ou équipe pédagogique spécifique Certification possible (1 passage TOEIC en fin de cycle pris en charge par l'établissement)	10 ECTS Niveau visé : B2	10 ECTS Niveau visé : B2	6 ECTS Niveau visé : B2	10 ECTS Niveau visé : B2	6 ECTS Niveau visé : C1	6 ECTS Niveau visé : C1 TOEIC min. à 785/990	6 ECTS en 1 ^{er} cycle Recommandé en 2 ^{ème} cycle Niveau visé : B2
Transition Ecologique pour un Développement Sostenable Dispositif général (a minima) : 2 ECTS socle commun + 1 ECTS disciplinaire (ou équivalent) - Référentiel : LabTEDS - Présentiel min 6h pour socle commun Equivalence : Votée à la CFVU suite à avis du LabTEDS Mise en œuvre : UE Climat & Transitions Micro-certification possible	2 ECTS socle commun (dont 6h présentiel) + 1 ECTS disciplinaire 1 ^{er} cycle sauf S1 et S2	2 ECTS socle commun (dont 6h présentiel) + 1 ECTS disciplinaire 1 ^{er} cycle sauf S1 et S2	2 ECTS socle commun (dont 6h présentiel) + 1 ECTS disciplinaire 1 ^{er} cycle sauf S1 et S2	2 ECTS socle commun (dont 6h présentiel) + 1 ECTS disciplinaire 1 ^{er} cycle sauf S1 et S2	Non obligatoire. Outils disponibles	Non obligatoire. Outils disponibles	2 ECTS socle commun (dont 6h présentiel) + 1 ECTS disciplinaire 1 ^{er} cycle sauf S1 et S2
Inclusion Dispositif général (a minima) 1 ECTS socle commun (ou équivalent) - Référentiel : MED et MH - Présentiel min 2h Equivalence : Votée à la CFVU suite à avis des MED et MH Mise en œuvre : Contenu pédagogique en ligne (MOOCs) Micro-certification possible	1 ECTS socle commun (dont 2h présentiel) 1 ^{er} cycle	1 ECTS socle commun (dont 2h présentiel) 1 ^{er} cycle	1 ECTS socle commun (dont 2h présentiel) 1 ^{er} cycle	1 ECTS socle commun (dont 2h présentiel) 1 ^{er} cycle	Non obligatoire. Outils disponibles	Non obligatoire. Outils disponibles	1 ECTS socle commun (dont 2h présentiel) 1 ^{er} cycle

	LICENCE	LICENCE Professionnelle	DEUST	BUT	MASTER	Cycle INGENIEUR	DE SANTE
IA et numérique Dispositif général (a minima) 2 ECTS socle commun (ou équivalent) - Référentiel : IA et numérique + charte IA Equivalence : Votée à la CFVU suite à avis d'ICAP Mise en œuvre : à venir Micro-certification possible	2 ECTS socle commun 1 ^{er} cycle	2 ECTS socle commun 1 ^{er} cycle	2 ECTS socle commun 1 ^{er} cycle	2 ECTS socle commun 1 ^{er} cycle	Non obligatoire. Outils disponibles	Non obligatoire. Outils disponibles	2 ECTS socle commun 1 ^{er} cycle
Activité Physique et Sportive (APS) Dispositif général (a minima) 2 à 3 ECTS (ou équivalent) 1^{ère} année préconisée - Pratique régulière hebdomadaire - Non obligatoire pour les formations en alternance - Référentiel et modalités en coordination avec le SUAPS Equivalence : Votée à la CFVU suite à avis du SUAPS Mise en œuvre : SUAPS	3 ECTS S1+S2+S3 Pratique libre encouragée	Pratique libre encouragée	Pratique libre encouragée	2 ECTS	Pratique libre encouragée	2 ECTS	2 ECTS S3+S4
Amélioration Continue - Evaluation des formations et des enseignements - Conseil de perfectionnement Charte Evaluation des Expériences d'Apprentissage Charte du Conseil de perfectionnement Responsable de formation (mention/parcours) appartient à la composante	Obligatoire annuellement	Obligatoire annuellement	Obligatoire annuellement	Obligatoire annuellement	Obligatoire annuellement	Obligatoire annuellement	Obligatoire annuellement
Seuils pour nombre de groupe (en nombre d'étudiants)	CM 216 TD 36 TP 18	CM 216 TD 36 TP 18	CM 216 TD 36 TP 18	Voir arrêté	CM 216 TD 36 TP 18	CM 216 TD 36 TP 18	CM 216 TD 36 TP 18
Capacité d'accueil minimum visée par parcours (en nombre d'étudiants)	18	18	18	18	18	18	18
Seuil ouverture d'UE (en nombre d'étudiants)	12	12	12	12	12	12	12
Proportion maximale de CM par année (heures étudiantes)	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Proportion minimale d'heures réalisées par des permanents (titulaires et CDI) dans la formation	60%	50%	50%	50%	50% d'EC	50%	60% 1 ^{er} cycle 50% 2 ^{ème} cycle

Annexe : Liste des acronymes

APC	Approche Par Compétence
APS	Activité Physique et Sportive
BUT	Bachelor Universitaire de Technologie
CFVU	Commission Formation et Vie Universitaire
CM	Cours Magistraux
DE	Diplôme d'Etat
DEUST	Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques
DIFOR	Direction de la Formation
DPIL	Direction du Pilotage
DRI	Direction des Relations Internationales
DVE	Direction de la Vie Etudiante
ECTS	Système Européen de Transfert et d'accumulation de Crédits
ECUE	Eléments Constitutifs des Unités d'Enseignement
FOCAL	Formation Continue et Alternance
FTLV	Formation Tout au Long de la Vie
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GT	Groupe de Travail
HC	Heures Complémentaires
IA	Intelligence Artificielle
ICAP	Innovation, Conception et Accompagnement pour la Pédagogie
L1, L2, L3	Licence1, Licence 2, Licence 3
LDG	Lignes Directrices de Gestion
LP	Licence Professionnelle
LPEI	Laboratoires-Pilotes d'Enseignement Intégré
M1, M2	Master1, Master 2
MED	Mission Egalité-Diversité
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MH	Mission Handicap
PSAP	Pole Statistique d'Appui au Pilotage
QVCT	Qualité de Vie et des Conditions de Travail
RCUE	Regroupement Cohérent d'Unités d'Enseignement
RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles
S1, S2...	Semestre 1, semestre 2...
SCEL	Service Commun d'Enseignement des Langues
SDVE	Schéma Directeur de la Vie Etudiante
SOIE	Service d'Orientation et d'Insertion des Etudiants
SSE	Service de Santé des Etudiants
SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
TD (= ED)	Travaux Dirigés (= Enseignements Dirigés)
TEDS	Transition Ecologique pour un Développement Soutenable
TOEIC	Test of English for International Communication

Annexe : Liste des acronymes

TP	Travaux Pratiques
UE	Unité d'Enseignement

Annexe : Textes réglementaires

Les dispositifs réglementaires (hors FC)

- Code de l'éducation.
- Code de la santé publique.
- Code de la recherche.
- Code du travail.

Textes généraux

- Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master.
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifié et relatif au diplôme national de licence.
- Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle.
- Arrêté du 3 août 2005 modifié et relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
- Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master.
- Décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 modifié et relatif au diplôme national de master.
- Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».
- Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.
- Arrêté du 16 juillet 1984 – DEUST.

Santé

- Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

Médecine

- Articles R632-1 à R632-79 du code de l'éducation.
- Arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales.
- Arrêté du 8 avril 2013 modifié et relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales.
- Décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation.
- Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

Pharmacie

- Articles D633-1 à R633-48 du code de l'éducation.

Annexe : Textes réglementaires

- Arrêté du 22 mars 2011 modifié et relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques.
- Arrêté du 8 avril 2013 modifié et relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.
- Arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques.

Odontologie

- Articles R634-1 à R634-23 du code de l'éducation.
- Arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques.
- Arrêté du 8 avril 2013 modifié et relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire.
- Arrêté du 18 octobre 2017 fixant la réglementation applicable à la formation commune à la médecine et à l'odontologie délivrée dans le cadre du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale et modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie.

Maïeutique

- Articles D635-1 à D635-8 du code de l'éducation.
- Arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique.

Audioprothèse

- Articles D636-1 à D636-17 du code de l'éducation.

Orthophonie

- Articles D636-18 à D636-22 du code de l'éducation.

Orthoptie

- Article D4342-9 du code de la santé publique.
- Arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste.

Infirmier Pratique Avancée (IPA)

- Articles D636-73 à D636-81 du code de l'éducation.

Infirmier Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)

- Articles D636-82 à D636-84 du code de l'éducation.

Psychomotricité

- Articles D4332-2 à R4332-6 du code de la santé publique.

- Arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien.

Ergothérapeute

- Articles D4331-2 à R4331-8 du code de la santé publique.
- Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute.

Masso-kiné

- Articles D4321-14 à R4321-26 du code de la santé publique.
- Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

Annexe : Définitions

Offre de formation

L'offre de formation est organisée en domaines de formation et en mentions. Ces mentions sont déclinées en parcours de formation, lesquels sont organisés en années et semestres, structurés en unités d'enseignement (UE) qui peuvent être composées d'éléments constitutifs des unités d'enseignement (ECUE). Les parcours de formation visent l'acquisition de connaissances et de compétences et forment des regroupements cohérents d'unités d'enseignement (RCUE). Ils visent l'obtention d'un ou plusieurs diplômes nationaux et sont proposés par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la procédure d'accréditation.

offre-de-formations.univ-lyon1.fr/

Domaine

Les dénominations des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et master visent à assurer la lisibilité de l'offre de formation pour les étudiants, les partenaires socioprofessionnels et le monde scientifique, en France et à l'étranger. Les diplômes nationaux sont définis par un nom de domaine et de mention et, en tant que de besoin, par un nom de parcours de formation.

Mention

Les mentions comprennent, d'une part, des mentions génériques fixées nationalement et, d'autre part, en tant que de besoin, des mentions spécifiques. La mention est le niveau de référence principal pour la définition des diplômes nationaux. Pour son inscription au répertoire national des certifications professionnelles, chaque mention est décrite en termes de compétences. Les intitulés de domaines et mentions sont validés dans le cadre de la procédure nationale d'accréditation par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) sont définis par spécialité qui tiennent lieu de mention.

Parcours

Au sein des domaines et des mentions, les établissements organisent, sous leur responsabilité, les différents parcours de formation dont ils fixent la dénomination. Le diplôme délivré à l'étudiant précise le domaine et la mention concernés conformément à l'accréditation de l'établissement et le nom du parcours suivi selon des modalités définies par l'établissement.

Semestre

L'année universitaire est organisée en semestres, cependant la réglementation ne fixe pas expressément pour l'ensemble des diplômes un nombre de crédits ECTS affectés pour chacun d'entre eux. En principe, la valeur de chaque semestre de formation est de 30 crédits.

Toutefois, ce principe peut être aménagé en vertu de la réglementation propre à chaque diplôme.

Unité d'enseignement (UE)

Chaque semestre est constitué d'UE à caractère obligatoire, optionnel ou facultatif. Les enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués ainsi que les expériences professionnelles des UE peuvent prendre la forme de :

- Cours magistraux (CM).
- Travaux dirigés (TD).
- Travaux pratiques (TP) ou terrain.
- Projet tutoré ou situation d'apprentissage et d'évaluation (SAé).
- Stage.

Éléments constitutifs des unités d'enseignement (ECUE)

Il est possible de décliner les enseignements d'une UE en éléments constitutifs (ECUE). Ces derniers sont capitalisables lorsque leur valeur en crédits européens est fixée.

Crédits européens (ECTS)

Le système des ECTS (article D.611-2 du Code de l'éducation) offre une unité de validation lisible dans les pays de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur. La valeur en crédits attribuée à une UE tient compte de la quantité de travail que l'étudiant doit fournir pour l'obtenir (volume d'enseignement, suivi mais également travail personnel, temps d'examen, diverses activités pédagogiques, ...). Un ECTS représente 25 à 30 heures de travail fourni par l'étudiant et correspond à un volume de 8,5 à 10 heures de travail encadré (hors examen terminal). Une année de formation équivaut à 60 ECTS (hors dispositions particulières) dont l'acquisition permet de valider l'année. Des ECTS en sus peuvent être accordés, non validant mais valorisés dans le supplément au diplôme (SAD).

Les blocs de connaissances et de compétences (BCC)

Les BCC sont des ensembles relevant du processus de formation et donc de l'ingénierie de formation. Si au niveau de la mention, il convient de se conformer strictement sur les blocs RNCP, les blocs de connaissances et de compétences d'un parcours peuvent venir préciser, décliner ou compléter une mention. Il peut ainsi exister des blocs de connaissances et compétences qui sanctionnent des acquisitions très spécifiques. Ils ne sont pas inscrits dans la fiche RNCP car ils ne relèvent que de l'initiative et de la responsabilité des établissements (article L.6113-1 du Code du travail).

Regroupement cohérent d'unités d'enseignement

Les RCUE permettent d'organiser les blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (Cf document MCCC).

Stages

L'article L.124-1 du Code de l'éducation précise que les stages correspondent à des périodes de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Les stages peuvent se dérouler en France ou à l'étranger notamment pour favoriser la mobilité internationale.

Les périodes de formation en milieu professionnel ou les stages, qu'ils soient obligatoires ou facultatifs, sont intégrés à un cursus de formation (article D.124-2 du Code de l'éducation). L'article 11 de l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations, prévoit que les objectifs et les modalités de la formation en milieu professionnel doivent être définies précisément et doivent donner lieu à un encadrement et à une évaluation au regard des objectifs de la formation suivie par l'étudiant.

Co-accréditation

Les diplômes co-accrédités sont soutenus dans le cadre d'une logique de territorialisation de l'offre de formation. Il convient d'établir avant la mise en œuvre, une convention de mise en application définissant les aspects financiers et pédagogiques entre les partenaires. La co-accréditation induit une mutualisation des UE, des moyens humains et logistiques. Il est indispensable de se conformer aux règles de répartition des inscriptions des étudiants qui doivent se faire dans un même établissement, celui qui porte l'accréditation.

Annexe : Calendrier prévisionnel du processus d'élaboration de la nouvelle offre de formation 2027-2031

Légende

Etapas LYON 1
Etapas HCERES
Etapas DGESIP

Date	Etapas	Qui
17 octobre 2025	Fin tournée des composantes	LYON 1
24 octobre 2025	Fin dialogues stratégiques	LYON 1
24 novembre 2025	Présentation aux directeurs de composante note de cadrage offre de formation (OF)	LYON 1
26 novembre 2025	Avis CFVU lettre de cadrage offre de formation	LYON 1
Fin novembre 2025	Diffusion lettre de cadrage aux composantes	LYON 1
15 décembre 2025	Réunion information des responsables de mentions	LYON 1
23 février 2026	Rapport provisoire sur l'offre de formation	HCERES
Au plus tard le 23 février 2026	Retours des composantes sur les mentions et parcours à accréditer	Composantes
Mi-mars 2026	Retour des observations sur rapport provisoire HCERES	LYON 1
8 avril 2026	Avis CFVU sur nouvelle offre de formation (mentions parcours)	LYON 1
21 avril 2026	Délibération CA offre de formation (mention parcours) et lettre de cadrage OF	LYON 1
Au plus tard le 15 mai	Proposition des maquettes et effectifs par les composantes (argumentaire)	Composantes
A partir avril	Ouverture de FRESQ	DGESIP
Avril mai 2026	Publication rapport définitif HCERES	HCERES
Au plus tard 12 juin 2026	Dépôt de l'OF sur FRESQ	LYON 1
Automne 2026	Avis DGESIP sur OF	DGESIP
Automne 2026	Déversement OF de FRESQ vers Parcoursup 2027 et Mon Master 2027	DGESIP
A partir octobre 2026	Modélisation OF dans apogée	LYON 1
Fin 2026	Passage CNESER	DGESIP
Début 2027	Envoi accords accréditation définitifs	DGESIP
Septembre 2027	Mise en œuvre offre de formation	LYON 1

Annexe : Calendrier prévisionnel du processus d'élaboration de la nouvelle offre de formation 2027-2031

Différents niveaux de gestion seront mis en place pour le suivi de l'accréditation

- Au niveau des composantes : un échange continu est proposé avec les composantes qui pourront adresser des questions via une boîte mail générique. Ces messages donneront lieu soit à une réponse mail ou à une proposition de rencontre avec l'équipe de gouvernance (vendredis après-midi).
- Un espace sharepoint sera créé pour le dépôt des maquettes par les composantes.
- Sur les aspects opérationnels, la DIFOR s'organisera pour répondre à toutes les questions d'ordre technique et vérifier la conformité des projets des composantes.
- Au niveau central avec l'équipe de gouvernance, un COPIL sera organisé afin d'examiner et valider les propositions des composantes.